



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-sixième session

# 186 EX/11

PARIS, le 8 avril 2011  
Original anglais

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

## JÉRUSALEM ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 35 C/49 ET DE LA DÉCISION 185 EX/14

### Résumé

Le présent document est soumis en application de la décision 185 EX/14, par laquelle le Conseil exécutif a demandé un rapport sur la suite donnée à cette question.

Le document rend compte de la mise en œuvre du Plan d'action, ainsi que d'autres projets relatifs à la Vieille Ville de Jérusalem, qui sont tous financés essentiellement par des contributions volontaires extrabudgétaires.

Le rapport de la Directrice générale sur la mise en œuvre de la résolution 35 C/49 et de la décision 185 EX/5 relatives à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem est présenté dans le document 186 EX/5.

## I. Plan d'action pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem

1. Les fonds restants à l'issue de la première phase du Plan d'action financé par le Gouvernement italien ont été réaffectés au financement d'un projet de conservation et de formation – la restauration des façades du complexe d'Al Saha – qui doit être mené à bien avec les services techniques de la Custodie de Terre Sainte (franciscaine). Le volet formation du projet, essentiel pour améliorer les compétences en matière de conservation du personnel local, permettra notamment de tester le Manuel de restauration réalisé dans le cadre du Plan d'action.

2. Le projet de conservation de l'église Saint-Jean-Baptiste, financé par la Fondation Leventis de Chypre et mis en œuvre en étroite collaboration avec le patriarcat grec-orthodoxe, a débuté en juillet 2009. L'étude architecturale a été menée par les experts sélectionnés. La conclusion d'une nouvelle phase de recherches archéologiques et de relevés hygrométriques permettra de finaliser le projet de restauration détaillé.

## II. Autres projets

3. Le projet de création d'un Institut de la préservation du patrimoine architectural à Jérusalem, financé par la Commission européenne (700 000 euros) et mis en œuvre en partenariat avec la Welfare Association, a été achevé. La Welfare Association a organisé deux courts ateliers de formation intensive supplémentaires, ainsi qu'un stage de formation à long terme, sur la base du programme élaboré par l'ICCROM. Elle a également publié deux ouvrages et des manuels de formation, créé une base de données, une bibliothèque technique et un site Web pour le projet, et organisé des séances de sensibilisation. Une troisième réunion du Comité directeur s'est tenue au Siège de l'UNESCO en mai 2010 pour faire le point sur les progrès accomplis et convenir des activités à mettre en œuvre lors de la dernière phase du projet. Un dernier atelier a été organisé à Jérusalem le 23 février 2011 pour passer en revue les réalisations du projet et discuter des actions futures.

4. Suite à l'établissement d'un Centre pour la restauration des manuscrits islamiques, situé dans la Madrasa Al-Ashrafiyyah, à l'intérieur du Haram al-Sharif, un projet de renforcement des capacités, financé au titre du Programme ordinaire de l'Organisation (190 000 dollars des États-Unis), est en cours pour former le personnel nouveau et existant à la restauration du papier et aux méthodes d'inventaire électronique. L'objectif est d'assurer la conservation à long terme de cette collection de manuscrits et autres documents historiques d'une valeur inestimable. À cet effet, des experts internationaux mettent la dernière main à des modules de formation spécialement adaptés, qui portent sur la restauration et la conservation du papier, ainsi que sur les techniques de documentation et le renforcement des méthodes de gestion et d'administration. Le projet s'achèvera en juin 2011. L'UNESCO étudie la possibilité de lancer une dernière phase de formation financée par des sources extrabudgétaires.

5. Après le recrutement de quatre agents permanents par les autorités jordaniennes, l'extension du projet lancé en 2009 « Sauvegarde, rénovation et revitalisation du Musée islamique du Haram al-Sharif et de sa collection », financé par le Royaume d'Arabie saoudite (1 130 000 dollars des États-Unis), avance. Des experts ont été chargés, en 2010, d'évaluer les besoins en matière d'inventaire des collections, notamment en ce qui concerne la gestion des données. Le personnel du musée a bénéficié du premier module de formation concernant l'inventaire des collections du musée en janvier 2011. L'UNESCO a lancé le processus d'achat du matériel informatique de base qui servira à établir un inventaire électronique.

## III. Séance de réflexion

6. À sa 34<sup>e</sup> session (juillet 2010, Brasilia, Brésil), le Comité du patrimoine mondial a adopté la décision 34 COM 7A.20 par laquelle il a encouragé *la Directrice générale à prendre les mesures nécessaires, en consultation et en collaboration avec les parties concernées, pour relancer et redynamiser la mise en œuvre des objectifs à court, moyen et long termes définis dans le Plan*

*d'action, notamment les activités de formation et les activités éducatives et culturelles, ainsi que la préservation des sites et monuments de la Vieille Ville de Jérusalem et de ses remparts tels qu'inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.*

7. La Directrice générale a invité les autorités israéliennes, jordaniennes et palestiniennes à dépêcher des experts pour participer à une « séance de réflexion » au Siège de l'UNESCO le 14 octobre 2010. Cette séance avait pour objet de discuter des moyens de relancer le Plan d'action de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem, ainsi que du cadre dans lequel pourrait s'inscrire le mandat de la mission de suivi réactif demandée par le Comité du patrimoine mondial.

8. Le groupe d'experts, résolu à assurer la conservation de la Vieille Ville de Jérusalem et de ses remparts, ainsi qu'à préserver leur « valeur universelle exceptionnelle », a recommandé les actions prioritaires suivantes :

- (a) établir la confiance et trouver les moyens d'instaurer la coopération ;
- (b) mettre à jour le Plan d'action, ainsi que son plan de travail et son calendrier ;
- (c) identifier, comme demandé au paragraphe 11 de la décision 34 COM 7A.20, les mécanismes appropriés (tels qu'une équipe et/ou unité technique) qui permettraient à l'UNESCO de renforcer l'assistance technique pour la mise en œuvre du Plan d'action et la préservation des éléments de valeur du site, en fournissant des conseils et un appui concernant le processus de délivrance des permis ainsi qu'en facilitant les travaux de sauvegarde et l'accès au site ;
- (d) élaborer des programmes de sensibilisation, développer la coopération universitaire et mettre au point des activités culturelles s'adressant aux jeunes et aux femmes.

9. Le Comité a également demandé qu'une mission commune Centre du patrimoine mondial/ICCROM/ICOMOS de suivi réactif des sites, conformément aux *Orientations*, soit chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action et de donner son avis à ce sujet, ainsi que de définir, en coopération et en consultation avec les parties concernées, les modalités et mécanismes opérationnels et financiers appropriés pour renforcer la coopération technique avec toutes les parties concernées dans le cadre du Plan d'action. Lors de la réunion du 14 octobre, il a été discuté et convenu du cadre dans lequel pourrait s'inscrire le mandat de cette mission.

10. Cette mission aurait pour principal objectif de renouer les contacts avec les parties concernées afin de relancer et redynamiser le Plan d'action de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem. Les participants à la séance de réflexion ont souligné que la mission prévue devrait, en tout premier lieu, redéfinir la base du Plan d'action en réactualisant le rapport qui avait été présenté en 2004 au Directeur général, au Conseil exécutif de l'UNESCO et au Comité du patrimoine mondial.

11. Conformément à la décision susmentionnée, le cadre dans lequel pourrait s'inscrire le mandat de cette mission serait le suivant :

- (a) réexaminer les projets en cours ou prévus concernant le bien compte tenu des informations fournies par les parties concernées et évaluer l'état de conservation du bien, conformément aux paragraphes 169 à 177 des *Orientations*, en particulier le paragraphe 172 ;
- (b) évaluer les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre du Plan d'action et donner des avis à ce sujet ;

- (c) tenir des consultations avec les parties concernées en vue de définir les modalités et mécanismes opérationnels et financiers appropriés pour renforcer la coopération technique avec toutes les parties concernées dans le cadre du Plan d'action ;
- (d) faire rapport à la Directrice générale à ce sujet.

Le programme proposé pour la mission comporterait notamment des contacts avec les parties et les autorités concernées ainsi qu'avec les partenaires de l'UNESCO pour la mise en œuvre du Plan d'action. La mission serait composée de représentants de l'ICCROM, de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial.

12. Le 1<sup>er</sup> février 2011, le Centre du patrimoine mondial a adressé un courrier à la délégation permanente d'Israël auprès de l'UNESCO pour demander que cette mission soit autorisée, et il attend une réponse. Si cette mission devait avoir lieu avant la session du Conseil exécutif, un rapport à ce sujet serait présenté sous la forme d'un addendum.

13. À la 185<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, en octobre 2010, un projet de décision (185 EX/PX/DR.2) a été présenté par un certain nombre d'États membres. En dépit d'efforts considérables, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus et la décision 185 EX/14 a été adoptée à l'issue d'un vote par appel nominal.

14. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, les autorités jordaniennes et israéliennes ont soumis des rapports techniques sur les activités en cours dans la Vieille Ville de Jérusalem qui seront présentés au Comité du patrimoine mondial à sa 35<sup>e</sup> session en juin 2011. Le Centre du patrimoine mondial demandera des informations complémentaires concernant certains projets menés par les autorités israéliennes, notamment en ce qui concerne les constructions prévues sur la place du Mur occidental ou à proximité, ainsi que les fouilles archéologiques qui se poursuivent.

15. Si de nouvelles informations nous parvenaient, un addendum au présent document serait publié avant la 186<sup>e</sup> session du Conseil exécutif afin d'informer les membres du Conseil de tout fait récent relatif à cette question.